



Province de Québec  
Municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon, tenue à l'hôtel de ville, sis au 750 rue Principale, Saint-Cléophas-de-Brandon, le **9 décembre 2024**, à **19 h**.

À laquelle sont présents :

**Mairesse** : Audrey Sénéchal  
**Conseillères** : Line Rondeau, Marie-Josée Bibeau  
**Conseillers** : Olivier Plante, Michel Allard, Bernard Coutu, Gilles Côté

Était aussi présente, Madame Catherine Gagnon, directrice générale et greffière-trésorière et agit comme secrétaire de la séance.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La présidente Madame Audrey Sénéchal, mairesse, constate le quorum et déclare la présente séance ouverte.

**CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

2024-12-427

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Bernard Coutu  
ET **APPUYÉ** PAR : Gilles Côté  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

**DE CONSTATER** l'avis de convocation requis par le Code municipal du Québec (RLRQ chapitre C-27.1). De plus, tous les membres présents sont d'accord de commencer la séance à l'instant de l'ordre du jour de la présente séance comme présenté.

**ADOPTÉE.**

**1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2025-2027
3. Adoption des *Prévisions budgétaires – Activités financières de fonctionnement 2025*
4. Période de questions des contribuables

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

2024-12-428

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Olivier Plante  
ET **APPUYÉ** PAR : Michel Allard  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

**ADOPTÉE.**

**2. Adoption du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2025-2027**

**CONSIDÉRANT** que l'article 953.1 du Code Municipal du Québec prévoit que le conseil d'une municipalité doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter un programme triennal d'immobilisations;



Province de Québec  
Municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2024

<b>2025</b>		
Description	Coût approximatif	Mode de financement
Entretien réparation du centre municipal	25 000,00\$	Taxation et subvention PRABAM
Réparation 1er Rang, Ligne Piette	20 000,00\$	Taxation et TECQ et autres subventions
Entretien routier Faubourg	15 000,00\$	Taxation et subvention PAVL et autres
Planification Aménagement protection milieux humides	15 000,00\$	FIN Fonds infra naturelles petite envergure,
Aménagement salle Idéfix	27 000,00\$	Subvention PAC rurales
Projection lumières de rues del ecoénergie	5 000,00\$	Remplacement graduel subvention et taxation
RICB (Projet caserne Pole Brandon)	25 000,00\$	Projet commun 5 municipalités, subvention et taxation
<b>2026</b>		
Description	Coût approximatif	Mode de financement et subvention potentielle
Projection lumières de rues del ecoénergie	10 000,00\$	Remplacement graduel subvention et taxation
Entretien routier Faubourg	18 000,00\$	Taxation et subvention PAVL et autres
Réparation 1er rang, Ligne Piette	20 000,00\$	Taxation et TECQ et autres subventions
Entretien garage municipal	10 000,00\$	Taxation et subventions
Entretien réparation du centre municipal et sous-sol	25 000,00\$	Taxation et subvention PRABAM
Planification Aménagement protection milieux humides	15 000,00\$	FIN Fonds infra naturelles petite envergure,
Planification infra rues Faubourg	15 000,00\$	Taxation et recherche subvention
<b>2027</b>		
Description	Coût approximatif	Mode de financement et subvention potentielle
Projection lumières de rues del ecoénergie	10 000,00\$	Remplacement graduel subvention et taxation
Entretien routier Faubourg	18 000,00\$	Taxation et subvention PAVL et autres
Réparation 1er rang, Ligne Piette	400 000,00\$	Taxation et TECQ et autres subventions
Entretien garage municipal	20 000,00\$	Taxation et subventions
Entretien réparation du centre municipal et sous-sol	25 000,00\$	Taxation et subvention PRABAM
Analyse des besoins bornes électriques	25 000,00\$	Taxation et subventions
Planification rues Faubourg et éclairage des rues	15 000,00\$	Taxation et recherche subvention

2024-12-429

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Gilles Côté  
ET **APPUYÉ** PAR : Marie-Josée Bibeau  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

**D'ADOPTER** le programme triennal d'immobilisations pour les années 2025, 2026 et 2027 tel que présenté.

**ADOPTÉE.**



Province de Québec  
Municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2024

**3. Adoption des Prévisions budgétaires – Activités financières de fonctionnement 2024**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon pourvoit à des dépenses au cours de l'année 2025, et que pour combler la différence entre lesdites dépenses et les revenus déterminés non fonciers, il est requis de prélever, sur tous les biens-fonds imposables de la Municipalité, une somme suffisante pour équilibrer le budget.

	Budget 2024	Budget 2025
<b>REVENUS</b>		
Taxe foncière générale	240 955,52 \$	293 765,85 \$
Sécurité incendie	39 386,96 \$	62 474,20 \$
Police	29 331,70 \$	31 596,15 \$
Hygiène du milieu	45 647,00 \$	39 480,00 \$
Administration générale	25 118,00 \$	26 197,16 \$
Compensation, subvention, autre	22 000,00 \$	35 261,00 \$
Appropriation de surplus	127 624,87 \$	63 296,13 \$
<b>Total</b>	<b>530 064,05 \$</b>	<b>552 070,49 \$</b>
<b>DÉPENSES</b>		
Administration générale	29 462,85 \$	35 150,88 \$
Application de la loi	2 000,00 \$	2 000,00 \$
Gestion financière et administrative	150 287,40 \$	151 644,62 \$
Entretien Centre	65 650,00 \$	73 500,00 \$
Service évaluation	19 364,00 \$	16 651,00 \$
Sécurité publique, incendie et sécurité civile	68 371,00 \$	94 068,00 \$
Transport et réseau routier voirie	35 000,00 \$	43 500,00 \$
Déneigement et éclairage de rue	38 900,00 \$	35 300,00 \$
Transport en commun	4 372,00 \$	5 162,00 \$
Hygiène du milieu Déchets domestiques et recyclables	34 256,80 \$	28 228,00 \$
Gestion des boues fosses septiques + bacs	11 500,00 \$	10 500,00 \$
Santé et bien-être	5 850,00 \$	6 450,00 \$
Aménagement, urbanisme et mise en valeur du territoire	14 800,00 \$	14 800,00 \$
Loisirs, culture, parcs, CSCB	25 650,00 \$	29 416,00 \$
Frais de financement	21 700,00 \$	2 000,00 \$
Remboursement en capital	3 700,00 \$	3 700,00 \$
<b>Total</b>	<b>530 864,05 \$</b>	<b>552 070,50 \$</b>

Revenus	552 070,50 \$
Dépenses	552 070,50 \$
	(0,00) \$

2024-12-430

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Michel Allard  
ET **APPUYÉ** PAR : Olivier Plante  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

**D'ADOPTER** les *Prévisions budgétaires – Activités financières de fonctionnement pour l'année 2025* telles que présentées.

**ADOPTÉE.**



Province de Québec  
Municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2024

**4. Période de questions des contribuables**

La période de questions est consacrée aux questions des contribuables présents dans l'assemblée. Habituellement, la mairesse rappelle à l'assistance que lors d'une séance extraordinaire les questions ne peuvent porter que sur les sujets à l'ordre du jour. Aucune question n'a été transmise au préalable.

Je soussigné, en ma qualité de greffière-trésorière, déclare qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessus autorisées par le conseil.

Catherine Gagnon,  
Directrice générale et greffière-trésorière

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

À **19 h 08**, l'ordre du jour est épuisé.

2024-12-431

IL EST **PORPOSÉ** PAR : Marie-Josée Bibeau  
ET **APPUYÉ** PAR : Line Rondeau  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

**DE CLORE** et lever la présente séance.

**ADOPTÉ**

- *Original signé* -

\_\_\_\_\_  
Audrey Sénéchal  
Mairesse et  
Présidente d'assemblée

- *Original signé* -

\_\_\_\_\_  
Catherine Gagnon  
Directrice générale et  
greffière-trésorière

Je, Audrey Sénéchal, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

- *Original signé* -

\_\_\_\_\_  
Audrey Sénéchal,  
Mairesse et Présidente d'assemblée